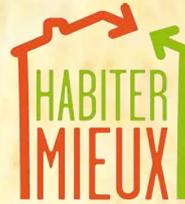


Mon Sud. Avesnois

Le journal d'information de la Communauté de Communes Sud-Avesnois - N°11 Décembre 2020

ANOR / BAIVES / EPPE-SAUVAGE
FOURMIES / FÉRON / GLAGEON
MOUSTIER-EN-FAGNE / OHAIN / TRÉLON
WALLERS-EN-FAGNE / WIGNEHIES / WILLIES

AIDES À L'HABITAT - P20/21
Notre dossier
pour s'y retrouver



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

SOMMAIRE

MOBILITÉ.....P.2

EDITO DU PRÉSIDENT.....P.3

L'INSTITUTIONP.4-7

- La CCSA, québécois
- L'organisation
- Les compétences
- L'intérêt communautaire
- L'organigramme des services

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... P.8-13

- Les aides aux entreprises pendant la crise
- Le dispositif TPE/PME
- Le développement d'Eurocave
- Du nouveau pour le Maroilles Bio

LECTURE PUBLIQUE P.14-17

- Le CTL et le CLEA renouvelés
- Skilleos
- Une programmation 2020 chamboulée
- L'ouverture du 36 à Anor

TOURISME..... P.18-19

- L'accompagnement des professionnels
- L'accueil hors les murs
- Les animations estivales
- Le bilan de la saison

LES AIDES À L'HABITAT P.20-21

- Le PIG Habiter Mieux
- Les aides publiques
- Appel à projets du Département du Nord

LE PÔLE TECHNIQUE P.22-23

- Les ripeurs sur le front
- Les news des services techniques

OBJECTIF BLUE STONE P.24-25

- Bilan du projet OBS
- Le mur de l'emploi
- Un concours de design

NUMÉRIQUE P.26-27

- La fibre bien arrivée en Sud-Avesnois
- L'agriculture connectée

SANTÉ.....P.28

MOBILITÉ



Le service Avesnois Mobilités continue !

Malgré la crise sanitaire, le transport à la demande a été maintenu en 2020 et sera prolongé en 2021 sur la communauté de communes Sud-Avesnois.

Ce service permet de vous déplacer d'arrêt de car à arrêt de car sur les 12 communes du Sud-Avesnois. Il fonctionne du lundi au vendredi de 5H à 21H et le samedi de 7H à 17H - priorité aux personnes se rendant sur leur lieu de travail/formation/insertion/embauche.

En raison des mesures sanitaires adaptées au service, le nombre de passagers est limité à une personne par course. Il est donc préférable d'anticiper ses déplacements au plus tôt ! Les véhicules sont systématiquement désinfectés après chaque course.

L'équipe de réservation des transports à la demande vous accueille du lundi au vendredi de 8H à 18H et le samedi matin de 8H à 12H au **0 801 820 016**

Il est également possible de réserver directement en ligne sur le site <http://avesnois-mobilites.fr/> >> rubrique transport à la demande, si vous vous êtes au préalable enregistré auprès du centre de réservation téléphonique.

Merci de respecter vos engagements afin de ne pas « fragiliser » le dispositif.

Tarif 1€ le trajet, ticket en vente auprès des conducteurs.



Journal d'information de la Communauté de Communes Sud-Avesnois

Tirage : 12 500 exemplaires • Directeur de la publication : Mickaël HIRAUX
Responsable de la rédaction : Aurélie PEROT • Photos : CCSA, OTSA •
Rédaction : Communauté de Communes Sud-Avesnois • Maquette :
Pélagie GABEZ / GRISMOUSE Liessies • Impression : DEDEYSTERE / Fourmies • Dépôt légal en cours

interview

Mickaël Hiraux



Quels sont les objectifs généraux de la Communauté de Communes de Sud-Avesnois, pour l'année à venir ?

A l'heure où vous prendrez connaissance de ce magazine l'année 2020 sera terminée et 2021 débutera avec l'espoir de jours meilleurs.

Installés depuis le 16 juillet 2020, le nouveau Bureau et le Conseil Communautaire entendent poursuivre un **projet volontariste pour le territoire du Sud-Avesnois**.

Notre communauté de communes veut continuer sa marche en avant ; les projets et réflexions actuellement menés par les communes et la CCSA sont nombreux et vont dessiner petit à petit le territoire de demain, toujours dans l'objectif partagé d'offrir à tous les habitants **un cadre de vie de qualité et des services renforcés**.

C'est dans ce sens que les 45 élus communautaires issus des conseils municipaux des 12 communes et 77 agents œuvrent au quotidien.

Quels préceptes entend défendre la CCSA ?

L'esprit coopératif, le débat et l'écoute sont les règles de base : chaque commune est ainsi partie prenante de la **décision collective et le partage**.

Dans quels domaines, précisément ?

Les exemples sont nombreux et divers de cette **implication et de ces actions communautaires** qui influent et participent au **progrès et à l'amélioration de la vie quotidienne** de notre Sud-Avesnois :

Développement économique, santé, aménagement, habitat, mobilité, développement du réseau de lecture publique, ruralité, environnement, gestion et traitement des déchets, attractivité du territoire, déploiement de la fibre... Les sujets ne manquent pas...

Sans oublier le concours décisif de notre communauté de communes dans de grands projets structurants à venir comme le complexe aquatique.

Au-delà de ces compétences, vous avez évoqué un projet de territoire : pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Aujourd'hui l'intercommunalité est bien plus qu'une somme de services à la population. Elle doit reposer sur la **construction d'un projet pour un territoire**, répondant à une **vision partagée**, qui donne sens à la **coopération entre nos 12 communes**.

C'est pourquoi nous nous sommes pleinement engagés depuis quelque mois dans une démarche visant à définir une stratégie concertée, une « feuille de route » pour ces 6 prochaines années.

Projet de territoire, pacte fiscal et financier, pacte de gouvernance et schéma de mutualisation sont en cours d'élaboration.

L'année 2020 a été marquée par une catastrophe sanitaire sans précédent. Comment a réagi la CCSA ?

Comment rester insensible face à la pandémie de Covid-19 qui a frappé le territoire national et l'ensemble de la planète ? Elle nous a obligés à la prudence, mais nous a aussi, paradoxalement, rapprochés pour nous inviter à inventer de **nouvelles initiatives solidaires**.

Sur le territoire du Sud-Avesnois comme ailleurs, les cafés, bars, restaurants, salons de coiffure, d'esthétique, ainsi que les acteurs en lien avec la culture ou les loisirs ont été touchés de plein fouet par le confinement de Mars dernier et celui de fin d'année. Les services de la Communauté de Communes ont su faire preuve de **réactivité et de capacité d'adaptation** en adoptant des mesures exceptionnelles.

Lesquelles ?

Dès le printemps 2020, en complément du fonds de solidarité national et des aides de la Région Hauts de France, la CCSA a soutenu financièrement, par le biais d'un fond dédié, les artisans, indépendants, libéraux, et commerçants du Sud-Avesnois.

140 entreprises ont ainsi pu être aidées lors de la première vague, pour un montant global de 212 000€. Ce dispositif a été réactivé lors du second confinement octroyant sous réserve d'éligibilité une subvention mensuelle comprise entre 500 et 1000€.

Et un deuxième dispositif d'aides aux TPE et PME a de nouveau été mis en place pour les aider à faire face aux difficultés de ce nouveau confinement.

Hormis ces mesures exceptionnelles, la CCSA a continué d'œuvrer sur des dossiers importants... Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Face à cette année 2020 très particulière, les services de l'intercommunalité ont su **se réinventer et poursuivre leurs missions** et je tiens à féliciter chaque agent mobilisé. Vous pourrez le constater au fil de votre lecture.

Pour ne citer que deux exemples, je prendrai le dossier des Acières et Forges d'Anor qui, après des mois d'angoisse a enfin pris une tournure rassurante avec une reprise d'activité. La mobilisation de chacun n'a pas été vaine et cet aboutissement est une réelle satisfaction.

Citons aussi les travaux d'aménagement de la voirie de la nouvelle zone économique Jeanne 3, qui sont désormais terminés, permettant ainsi d'accueillir la nouvelle base logistique de l'entreprise Eurocave.

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » est en Une du magazine. Pourquoi ce choix ?

Face au constat sur notre territoire d'un parc privé ancien entraînant notamment des risques importants de précarité énergétique, notre intercommunalité s'est engagée depuis 2019 dans un programme d'aide pour les ménages, propriétaires occupants aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'ANAH, en situation de forte précarité énergétique, destiné à **améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat**.

Sous quelle(s) forme(s) se matérialise cet engagement ?

Ce dispositif vous permet de réaliser différents types de travaux dans votre domicile (amélioration énergétique, adaptation ou encore rénovation lourde).

Des aides financières peuvent vous être accordées selon vos revenus et votre localisation (de 35 à 50% dans un plafond de 20 000€ à 30 000€, selon la charge de vos travaux).

D'autre part, une aide administrative et technique viendra en appui, avec des conseils concernant vos besoins en matière de rénovation, un diagnostic de votre logement...

Un accompagnement vous sera proposé du début à la fin de votre projet.

Une opportunité à saisir que je souhaitais vous rappeler dans ces temps de confinement.

Car en effet, la crise sanitaire a permis de mesurer davantage encore **l'importance de la place du logement et de l'habitat pour chacun d'entre nous** et rendu plus prégnante la différence entre ceux dont le logement a rendu le confinement plus facile et ceux qui n'ont pas eu cette chance.

Un dernier mot pour nos lecteurs ?

Dans cette période troublée que nous vivons depuis plusieurs mois, les nouvelles équipes municipales et intercommunales ont pris place.

Légitimement, vous pouvez vous interroger sur notre intercommunalité, son rôle, son fonctionnement.

Votre magazine « Mon Sud Avesnois » va tenter de répondre à vos questions en vous présentant notre organisation en 6 commissions, les sujets qui y sont traités et en vous donnant des exemples précis.

Nous devons rester optimistes, notre territoire présente de nombreux atouts et sa dimension humaine (26 675 habitants répartis sur 12 communes) fait **sa force et son agilité pour s'adapter au mieux aux circonstances**.

La CCSA restera constructive et efficace dans son fonctionnement **au service de tous nos concitoyens**. Bonne lecture !



La CCSA, comment ça marche ?

Un sondage de l'IFOP de décembre 2020 affirmait que 70% des Français connaissaient mal les attributions respectives de chaque collectivité territoriale. Parfois jugées opaques, les communautés de communes sont pourtant un maillon important de la démocratie locale. Alors, reprenons depuis le début et regardons ensemble comment fonctionne la CCSA !

Des conseillers communautaires issus des 12 communes

Née en 2013 de la fusion du Guide de Pays de Trélon et d'Action Fourmies et Environs, la **Communauté de Communes Sud-Avesnois** regroupe les douze communes de l'ex-canton de Trélon, à savoir Anor, Baives, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wailleurs-en-Fagne, Wignehies et Willies. Chaque commune a un nombre défini de délégués communautaires, désignés parmi les conseillers municipaux, qui siègent au Conseil Communautaire, réuni plusieurs fois par an, pour gérer les affaires de l'intercommunalité dans le cadre de ses compétences.

Ces conseillers communautaires ont élu parmi eux **un président, Mickaël Hiraux, et plusieurs vice-présidents**, qui composent quant à eux le bureau communautaire (voir p6). Cet organe se réunit toutes les deux semaines. Le nombre de vice-présidents est déterminé par la CCSA, mais ne peut excéder 20% de l'effectif.

Une organisation en commissions

Chaque vice-président a des délégations propres, et peut réunir une commission thématique, composée d'élus communautaires et d'agents de la CCSA. Pour le mandat 2020-2026, la CCSA compte six commissions :

Développement économique, santé, réseau de lecture publique
(Jean-Luc Perat)

1



Communication, attractivité du territoire, stratégie touristique,
(Aurélie Pérot et Viviane Desmarchelier)

2



Finances, mobilité, projets structurants intercommunaux, ressources humaines, insertion
(Benoit Wascot, Jean-Guy Bertin & Thierry Reghem)

3



Transition écologique et numérique, fibre, urbanisme, politique du logement, PLUI,
(Aurélie Pérot, Viviane Desmarchelier et Sylvain Oxoby)

4



Services techniques, environnement, déchets ménagers, développement durable, préservation de l'environnement
(Maxence Simpère)

5



Ruralité
(Sylvain Oxoby)

6



Les compétences

Conformément à la loi, la Communauté de Communes Sud-Avesnois exerce des compétences obligatoires, des compétences facultatives, mais aussi des compétences optionnelles qu'elle s'est définie elle-même, après accord des communes membres.

Les **compétences obligatoires** de la **CCSA** sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, la collecte et le traitement des déchets, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), et la gestion des aires des gens du voyage.

A celles-ci, s'ajoutent donc les **compétences facultatives**, que sont l'accès au droit des citoyens, la participation au SDIS, les actions de propreté, l'insertion, le transport, la santé, la communication, le numérique et la coordination du réseau de lecture publique Médi@'pass.

Enfin, la **CCSA** possède un certain nombre de **compétences optionnelles**, comme la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la création et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et la construction et l'entretien d'équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire.



L'intérêt communautaire

L'exercice de certaines de ces compétences est subordonné à la définition de leur intérêt communautaire. L'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la Communauté. Il s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la Communauté et ceux qui demeurent au niveau des Communes. L'intérêt communautaire ne concerne que certaines compétences obligatoires ou optionnelles expressément et limitativement énumérées par la loi.

Ainsi, au titre de l'**aménagement de l'espace**, sont déclarés d'intérêt communautaire, « **les zones d'activités et sites suivants identifiés aux plans annexés : les ZA Saint Laurent à Anor, la Marlière à Fourmies, Sud à Fourmies, Trieux 2, 3, 4 à Fourmies, les Verreries à Fourmies, le Boulodrome à Fourmies, Nord à Wignehies, zone commerciale à Glageon, zone Trélon/**

Ohain, les sites de la ZA de la gare à Anor, Texam à Fourmies, Trieux 1 à Fourmies, Dag Lavane à Wignehies ».

Au titre du **développement économique**, sont déclarés d'intérêt communautaire : études et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire (seules les opérations collectives «FISAC» relèvent d'une compétence communale), au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises. Dans le domaine du tourisme, actions menées à l'échelle de la communauté, manifestations, définition d'une stratégie de promotion touristique du territoire, élaboration d'un schéma de développement touristique, office de tourisme communautaire (EPIC), création, entretien et gestion des gîtes communautaires.

Concernant les compétences optionnelles, au titre de la politique du logement et du cadre de vie, sont déclarés d'intérêt communautaire

le programme local de l'habitat, mise en œuvre du programme d'intérêt général logement «PIG Habiter mieux», et au titre du développement et de l'aménagement sportif, la piscine intercommunale.





Le bureau



Mickaël Hiraux
Maire de Fourmies
Président
Troisième Révolution Industrielle



Jean-Luc Pérat
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président
Développement économique
Santé
Lecture publique



Aurélie Pérot
2^e adjointe
à la mairie de Glageon
Vice-présidente
Communication Transition
écologique et numérique
PIG - Politique Logement



Benoît Wascot
3^e adjoint
à la mairie de Fourmies
Vice-président
Finance
Fiscalité
Mobilité



Maxence Simpère
1^{er} adjoint
à la mairie de Fourmies
Vice-président
Services techniques - Aire
d'accueil des gens du voyage
Environnement
Déchets ménagers



Viviane Desmarchelier
Maire d'Eppe-Sauvage
Vice-présidente
Tourisme
Fibre



Thierry Reghem
Maire de Trélon
Vice-président
Projets structurants
intercommunaux



Jean-Guy Bertin
Maire de Wignehies
Vice-président
Ressources humaines
Insertion



Sylvain Oxoby
Maire d'Ohain
Vice-président
Ruralité
Développement durable
Préservation de l'environnement
Pierre bleue
Filière bois - PLUI

Pôle économique

Service Développement économique

Service Développement numérique

Objectif Blue Stone

Hôtels d'entreprises



Le fonctionnement de la **CCSA**

La Communauté de Communes s'appuie sur des services, composés d'agents territoriaux, pour animer et exercer les compétences de la collectivité.

Sous la direction du conseil communautaire, les **services de la CCSA** sont les suivants :

Direction Générale

Pôle administratif

Administration générale

Comptabilité

Ressources Humaines

Accueil

Pôle Médi@pass

CLEA

PIDE
2 rue du Général CHOMEL
59610 FOURMIES

Accueil téléphonique
de l'administration du lundi
au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h au
03 27 60 65 24

Pôle technique

Services techniques

Festivités

Travaux

Balayage

Insertion

**Aire d'accueil
des gens
du voyage**

**Mécanique
& soudure**

Pôle environnement

Régie
déchetterie

Régie
encombrant

Régie collecte
déchets
ménagers

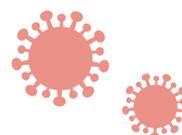
Pôle Technique
7 rue Théophile LEGRAND
59610 FOURMIES

Accueil téléphonique
du Pôle Technique du lundi
au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h au

09 64 44 99 23

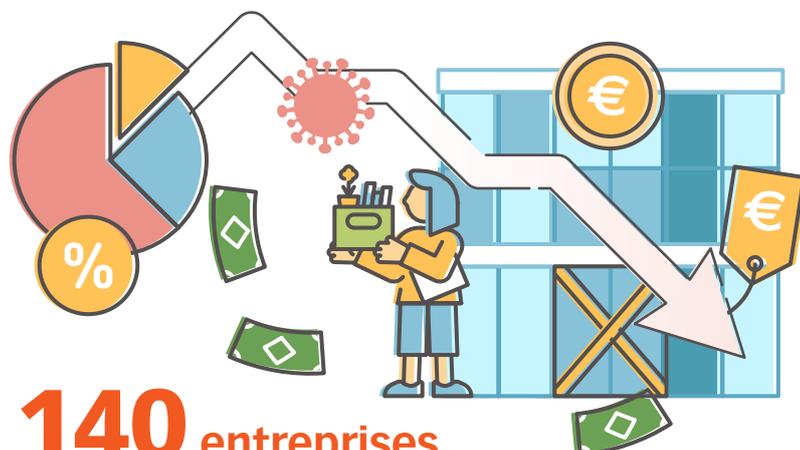
par mail
contact@cc-sudavesnois.fr

Retrouvez les informations de la communauté
de communes sur **www.sud-avesnois.fr**



La **CCSA** au chevet des entreprises durant les périodes confinements

En cette période extrêmement difficile d'un point de vue sanitaire, mais aussi économique pour de nombreux secteurs, la Communauté de Communes a répondu présent et s'est pleinement investie dès le début du premier confinement pour soutenir les acteurs du territoire en débloquant une enveloppe de 200 000€ à destination des artisans, indépendants, commerçants et libéraux, selon des règles claires et des critères équitables.



140 entreprises
ont été aidées
lors du premier confinement

Était susceptible d'être aidée toute TPE créée avant février 2020 et basée sur le territoire de la CCSA, à jour de ses obligations fiscales et n'ayant pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1^{er} mars 2020. Pour prétendre à ces aides, il fallait en outre être concerné par une fermeture administrative suite à la pandémie, ou prouver une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50% par rapport à l'année précédente. L'aide de la CCSA était versée en complément du fonds de solidarité national.

Au total, le service « développement économique » de **Guillaume Vilaire** et **Audrey Gy**, rejoints pour l'occasion par **Éléonore Mariani** et **Corentin Destres**, a géré

386 dossiers déposés
par **189** entreprises, dont
140 répondaient aux critères
et ont pu être aidées, pour un montant total de

212 691€,
les élus ayant décidé
d'augmenter l'enveloppe
allouée eu égard au caractère exceptionnel
de la situation.

La gestion en direct
de ces dossiers
par les services de la CCSA,
mobilisés durant
le confinement,
en télétravail ou en présentiel, a permis
un traitement tout en efficacité et réactivité, par
une équipe à l'écoute
des entreprises
& artisans.

Un dispositif **renouvelé** pour le deuxième confinement

Pour compléter l'offre de l'État, la **Communauté de Communes Sud-Avesnois** a remis en place en novembre un fonds de solidarité pour les entreprises du territoire, selon deux cas de figures. Les TPE et PME fermées administrativement sont ainsi éligibles à une aide allant jusqu'à 1000 €. Les TPE et PME accueillant du public et restant ouvertes, affichant une diminution du chiffre d'affaires de 50% ou plus, sont éligibles à une aide allant jusqu'à 500 €. Les dossiers peuvent être déposés depuis le 1^{er} décembre. Un formulaire en ligne a été mis en place pour réceptionner les documents nécessaires au bon contrôle des dossiers. Il est disponible sur le site internet de la CCSA : www.sud-avesnois.fr

La Région propose un **fonds de relance**

Afin de renforcer la trésorerie et d'accompagner la reprise d'activité des micro-entrepreneurs et des petites entreprises du Sud-Avesnois dont l'activité est impactée par la crise sanitaire, Initiative Hauts-de-France, en partenariat avec la Région Hauts-de-France, les Conseils Départementaux, la Communauté de Communes Sud-Avesnois et la Banque des Territoires, propose un financement sous forme d'avance remboursable (prêt à taux 0%).

Pour déposer une demande, rendez-vous sur :

www.fondsderelance.fr

Sud Avesnois
CORONAVIRUS COVID-19
Novembre 2020

L'aide de l'Etat n'a pas compensé ma perte

*Je suis
fermé administrativement
ou
J'accueille du public,
j'ai une perte de 50% de mon CA*

Je demande l'aide de la CCSA

Sud Avesnois
CORONAVIRUS COVID-19
Novembre 2020

L'aide de l'Etat a compensé ma perte

Je ne demande pas l'aide de la CCSA

Sud Avesnois
Novembre 2020
CORONAVIRUS COVID-19

TPE-PME
accueillant du public
ou
fermée administrativement

**Jusqu'à 1 000 €
d'aide complémentaire**

Fonds de soutien aux entreprises
de la Communauté de Communes Sud Avesnois

Sud Avesnois
Novembre 2020
CORONAVIRUS COVID-19

Pour déposer ma demande:

- » Je remplis le formulaire en ligne
- » en fournissant impérativement :

Extrait KBIS de moins de 3 mois	en plus pour les micro-entreprises
Relevé d'Identité Bancaire	et les entreprises individuelles :
Accusé réception de l'aide de l'Etat	Attestation fiscale 2019 URSSAF
Preuve de versement de l'aide de l'Etat	Déclaration mensuelle novembre 2019 de C.A.

J'ai une question, je demande:

Tel : 06.38.13.50.15
Mail : aide.covid.tpe.sud.avesnois@gmail.com
Site internet : www.cc-sudavesnois.fr

Le dispositif d'aide TPE-PME de la **CCSA**

En dépit de la crise sanitaire actuelle, la Communauté de Communes Sud-Avesnois se tient aux côtés des entreprises de son territoire pour soutenir leurs investissements et leur développement.

Aide au développement des entreprises

TPE

Bénéficiaires Entreprise de moins de 10 salariés ETP et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € inscrites au RCS et/ou RM dont le siège social est en région Hauts-de-France

- Exclusions**
- Activités d'intermédiation financière
 - Activités de promotion et de location immobilières
 - SCI
 - Transport routier de marchandises, de personnes
 - Professions libérales, professions réglementées ou assimilées
 - Production d'énergie
 - Activités agricoles (secteur primaire)
 - Secteur pêche et aquaculture
 - Organismes de formation
 - Les micro entreprises

Assiette de dépenses éligibles Investissement matériel (exclusions : crédit bail, matériel informatique, matériel d'occasion)
Investissement immobilier (exclusions : parking, voirie, clôture, travaux effectués soi-même)

Nature de l'aide Subvention

Montant et intensité des aides 20% de la dépense HT sur un investissement compris entre :

- 5 000 € et 15 000 € pour les entreprises âgées de moins de 3 ans (subvention maximum de 3 000 €)
- 5 000 € et 30 000 € pour les entreprises âgées de plus de 3 ans (subvention maximum de 6 000 €)

PME

Entreprise de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 000 000 € inscrites au RCS et/ou RM dont le siège social est en région Hauts-de-France

- Activités d'intermédiation financière
- Activités de promotion et de location immobilières
- SCI
- Transport routier de marchandises, de personnes
- Professions libérales, professions réglementées ou assimilées
- Production d'énergie
- Activités agricoles (secteur primaire)
- Secteur pêche et aquaculture
- Organismes de formation
- Les micro entreprises

Investissement immobilier (exclusions : parking, voirie, clôture, travaux effectués soi-même)

Subvention

20% de la dépense HT sur un investissement compris entre :

- 5 000 € et 150 000 € si uniquement investissement immobilier (subvention maximum de 30 000 €)
- 5 000 € et 300 000 € si combinaison investissements immobilier et matériel (subvention maximum de 60 000 €)

Le circuit d'une demande d'aide économique

1

Dépôt d'une demande de subvention par courrier à la Communauté de Communes Sud-Avesnois



3

Examen de la demande de subvention en comité d'attribution une fois le dossier complet (3 à 4 comités d'attribution par an)



5

Signature de la convention financière d'attribution de la subvention



2

Echange avec le porteur de projet par le chargé de mission développement économique (transmission des pièces du dossier et explications)



4

Attribution de l'aide au porteur de projet par délibération lors du conseil communautaire suivant le comité d'attribution



6

Transmission des factures liées à l'investissement subventionné par le porteur de projet au service comptabilité de la Communauté de Communes pour versement de l'aide



Quelques entreprises aidées en 2020



LES PIEDS SUR TERRE

Fin août 2020, Antoine Roland a ouvert « Les pieds sur terre », commerce de proximité adhérent au groupement coopératif de magasins biologiques « Biomonde ». La CCSA l'a accompagné financièrement via son dispositif d'aide aux TPE.

Vous y retrouverez l'essentiel en alimentation, beauté & bien-être, hygiène, et produits de la maison, pour préserver votre santé, protéger l'environnement, et améliorer votre qualité de vie. **Le magasin, situé rue Jean-Pierre-Dupont à Fourmies, face à la place Verte, est ouvert du mardi au samedi.**

07 49 47 20 08

contact@lpst.fr

Les Pieds Sur Terre Fourmies



BOUCHERIE LANDROIT MICKAËL & MOREAU JULIEN

Propriétaire d'un premier établissement à Hirson, Mickaël Landroit s'est associé à Julien Moreau pour ouvrir une nouvelle boucherie à Glageon, et proposer ainsi un commerce de proximité en milieu rural. Julien et Mickaël vous proposent depuis le 7 septembre une boucherie-charcuterie mais aussi un service traiteur avec des plats cuisinés à emporter, et la préparation de banquets et réceptions. La boucherie, qui va bénéficier d'un accompagnement financier de la CCSA, est ouverte du lundi au samedi. **Rendez-vous au 2 Rue Charles Desquilbet, 59132 Glageon.**

03 27 63 04 96

Boucherie-Charcuterie-Traiteur Landroit Moreau

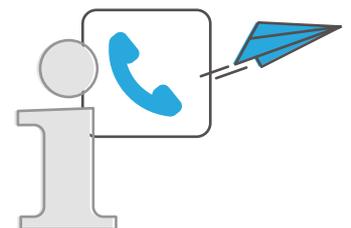
GÎTAVESNOIS

Afin de développer son activité touristique et diversifier son offre de façon originale, Sylvie BONNEAU, déjà gérante de 3 gîtes à Willies, a décidé d'implanter un camping de 6 emplacements comprenant trois emplacements nus, une yourte et deux cabanes : des modes d'hébergement insolites et originaux en plein essor, idéaux pour qui aspire à se reconnecter à la nature et à se ressourcer au plus près de l'environnement. Sylvie Bonneau a bénéficié de l'accompagnement financier de la CCSA via le dispositif d'aide aux TPE.

09 75 77 28 75

sylviebonneau59@gmail.com

Gîtavesnois





Les Aciéries et Forges d'Anor renaissent !

Le 22 juillet 2019, les Aciéries et Forges d'Anor (AFA) étaient placées en liquidation judiciaire. Employant 68 salariés très qualifiés, ce fleuron industriel local était l'une des rares entreprises en Europe à proposer un process complet de transformation de l'acier, à travers ses trois départements : fonderie, laminage et mécanique.

Un premier projet avorté

Au regard du potentiel de développement et du positionnement des AFA sur le marché des lames industrielles, la CCSA ne pouvait se résoudre à voir l'entreprise disparaître définitivement. Un premier repreneur avait manifesté son intérêt dès la liquidation, et la CCSA avait décidé de le soutenir. Le contexte particulier (réévaluation des actifs du simple au double, et non-conformité avec la loi Installation Classées Protection de l'Environnement) a fait avorter ce premier projet de reprise, mais la CCSA n'a jamais perdu espoir ; elle est restée mobilisée pour favoriser un redémarrage d'activité même partiel.

Un dénouement heureux

Finalement, au cours du dernier trimestre 2019, deux entrepreneurs se sont manifestés pour proposer un projet industriel : la société SARETCO représentée par Monsieur André SIMPER pour le département fonderie, et la société EUROLAME représentée par Monsieur Philippe KOCHALSKI pour le département mécanique.

A la suite de nombreux échanges entre les porteurs de projets, l'intercommunalité, la Sous-Préfecture, la DREAL et le mandataire judiciaire, les conditions de redémarrage ont été redéfinies dans l'intérêt des deux industriels mais aussi de la collectivité.

La CCSA agissant en tant que facilitateur, a réussi à orienter chacune des parties de manière à construire un scénario d'avenir réaliste, et a fait l'acquisition de certains matériels pour favoriser la reprise. Chaque entreprise fera l'acquisition des actifs et bâtiments nécessaires.

L'Etablissement Public Foncier fera l'acquisition des immeubles non concernés par le projet ainsi que de certains matériels de la partie forge afin de favoriser un redémarrage ultérieur d'activité.

Les deux entrepreneurs se sont engagés à respecter la législation environnementale en vigueur et déposer respectivement un dossier ICPE pour leurs installations. Une offre de reprise conjointe a été déposée auprès du tribunal de commerce en août 2020, et validé le 24 septembre. La société Anorlame emploie 6 salariés au démarrage ; l'entreprise Fonderie d'Anor emploie quant à elle 10 salariés. Il s'agit pour la totalité d'entre eux d'anciens salariés des AFA.

Eurocave a installé sa plate-forme rue Jeanne III

Ce symbole de l'excellence industrielle est la première entreprise à s'implanter sur la nouvelle ZAE de l'Espérance.

17 hectares nouvelle zone d'activités économiques

Afin d'accompagner le développement de plusieurs entreprises fourmisiennes, la Communauté de Communes Sud-Avesnois a fait l'acquisition de terrains économiques situés rue Jeanne 3 à Fourmies afin d'y aménager une nouvelle zone d'activités économiques de 17 hectares.

La première tranche de travaux, à savoir la requalification de la rue Jeanne 3 et la création de 2 bretelles routières depuis la RD42 a été achevée début septembre 2020.

Première entreprise à s'y être implantée, Eurocave vient de rendre opérationnelle sa nouvelle plate-forme logistique de 7000 m².

Fleuron industriel local spécialisé dans la fabrication de produits haut de gamme labélisés « Origine France garantie » et exportés à travers le monde, Eurocave est la dernière unité de fabrication industrielle dans le secteur de l'électro-ménager en Hauts-de-France.

Une seconde tranche de travaux sera prochainement lancée afin de créer une voirie complémentaire permettant de desservir de nouveaux terrains économiques.





Un ESAT, quésaco ?

Un ESAT (Établissement de Service et d'Aide par le Travail, ex CAT) est un établissement ou service médico-social accueillant des travailleurs handicapés. Ces travailleurs y exercent une activité professionnelle en bénéficiant d'un cadre de travail et de soutiens médico-sociaux adaptés. L'objectif est de permettre aux personnes rencontrant des difficultés en milieu ordinaire d'accéder à une vie sociale et professionnelle épanouissantes.

Un nouvel élan pour le seul **Maroilles Bio** de la zone AOP

Ouvert en 1977, La Ferme du Pont de Sains (l'ESAT de l'Association Traits d'Union - anciennement la Maison des Enfants) propose aux travailleurs en situation de handicap une activité professionnelle dans un cadre adapté, notamment autour de la fabrication de Maroilles, certifié en agriculture biologique.

Basée à Féron, cette production exige beaucoup de rigueur, de technicité, et sa pérennité impose aujourd'hui à la structure un rajeunissement de la fromagerie.

C'est pourquoi, l'association travaille depuis 2 ans maintenant à la construction d'un nouvel outil sur le site de la Ferme du Pont de Sains, qui allie productivité, performance énergétique et vitrine touristique. Les travaux devraient débuter en 2021.

Un **financement** mixte

En complément de ses fonds propres, l'association a mené des démarches auprès de structures publiques et privées. Plusieurs sources de financement ont été sollicitées dont notamment l'ARS. D'autres demandes de subventions sont également à l'étude (le plan BIO, la PRADET...). Les subsides obtenus permettront de limiter les emprunts pour la structure médico-sociale, afin de maintenir un budget équilibré, indispensable pour continuer à exercer sa mission sociale. Avec la nouvelle fromagerie, de nouvelles perspectives émergent.



En quelques **chiffres**

- la Ferme du Pont de Sains va travailler avec, non plus un, mais

2 producteurs de lait bio de l'Avesnois pour la confection des Maroilles,

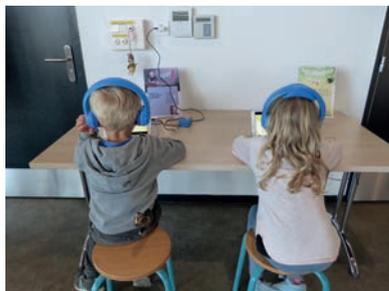
- le chiffre d'affaire annuel progressera d'environ

20%

- la production de flamiches de 72 500 à **93 000/an**,

- la production de Maroilles va passer de 32t/an à **40t/an**, soit **340 000 l/an**

transformés... Les consommateurs du Maroilles Bio pourront être encore plus gourmands !



Médi@'pass, un réseau dynamique soutenu par l'État

Au 1^{er} novembre 2020, les médiathèques du réseau Médi@'pass, coordonné par Quentin Simon, comptaient 5528 adhérents, dont 4489 actifs. Avec près de 400 nouveaux inscrits, le réseau poursuit sa progression, atteignant un taux de 21% de la population inscrite, et 17% de façon active, un taux supérieur à la moyenne nationale.

Bénéficiant depuis sa création en 2016, du soutien du département du Nord et de l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Médi@'pass voit en cette fin d'année 2020 deux dispositifs phares être reconduits : le Contrat-Territoire-Lecture, et le Contrat Local d'Éducation Artistique.

Le Contrat-Territoire-Lecture

Le premier CTL, signé pour la période 2016-2019, a permis d'initier un partenariat nourri avec la DRAC, à travers plusieurs axes. L'amélioration du maillage en matière d'équipements de lecture publique, d'abord, avec l'ouverture sur la période de la médiathèque Antoon Krings, du café-médiathèque d'Eppe-Sauvage et dernièrement du 36 à Anor. L'accès pour tous au livre et à la lecture s'est traduit par ce maillage renforcé et une hausse significative des adhésions (multipliée par plus de trois sur la période), un prêt d'outils et des partenariats avec de nombreuses structures (hébergeurs, crèches, centre socio-culturel...). La lutte contre la fracture numérique a pris la forme d'ateliers intergénérationnels, d'initiation et de familiarisation avec divers outils, allant de la tablette au jeu vidéo. Le second Contrat-Territoire-Lecture, tel qu'il a été rédigé, renforce les liens entre la CCSA, le département du Nord, Momignies et la DRAC, qui accompagnera Médi@'pass à hauteur de 30 000 € par an pendant trois ans. Y sont proposés plusieurs axes, parmi

lesquels le renforcement de l'aspect transfrontalier, la lutte contre la fracture numérique et sociale, l'amélioration de la mobilité, l'accès au livre dès la prime enfance. Un autre objectif est d'inclure davantage les communes sans équipement de lecture publique, via des animations ponctuelles.

Le Contrat Local d'Éducation Artistique

Signé sur la période 2017-2020 avec la DRAC, l'éducation nationale, le Département et Momignies, le CLÉA a pour objectif de démocratiser l'art contemporain via des résidences d'artistes sur le territoire, et des rencontres en milieu scolaire, associatif, hospitalier, ou dans l'espace public. Grâce à la médiation d'Aurélié Sarrazyn, ce sont plus de 8000 personnes, réparties en 52 structures et écoles qui ont croisé la route de nos artistes en résidence, le temps d'une rencontre, d'une exposition, d'un atelier ou d'un geste artistique.

Bientôt renouvelé pour trois années supplémentaires, le CLÉA confirme l'engagement aux côtés de la CCSA de la DRAC, qui finance à 50% ces résidences d'artistes. En 2021, c'est donc l'artiste plasticien Michel Jocaille, et le duo Pôle Fromage qui succéderont à Aymeric Caulay et Béatrice Meunier-Déry, pour des rencontres artistiques toujours joyeuses et décomplexées.



Avec **Médi@'pass**, formez-vous depuis chez vous

Durant le confinement, les médiathèques du réseau médi@'pass, lieux d'accueil, de médiation et de proximité, ont dû se réinventer, pour continuer de proposer des services de qualités à leurs adhérents, et ont choisi de mettre l'accent sur le numérique.

Un annuaire de **sites culturels gratuits**

La première étape fut la refonte du portail avec l'ajout d'un onglet « Ressources utiles », référencant une multitude de sites de culture et de loisirs avec des contenus en ligne gratuits : visites virtuelles de musées, vidéoconférences, bandes dessinées et comics avec le Digital Comics Museum ou Grand Papier, mais aussi films et documentaires avec Arte Vidéo.

Skilleos, de l'autoformation gratuite

Médi@'pass et la CCSA ont également conventionné avec Skilleos pour offrir aux adhérents un module d'autoformation et de cours en ligne gratuit : au total, plus de 10 000 vidéos accessibles en illimité. Divisés en cinq grandes catégories (jeunesse, loisirs, bien-être, pro, langues), ces cours en ligne permettent à chacun une progression personnalisée : la création d'un compte individuel permet de sauvegarder ses avancées et de reprendre exactement là où l'on s'était arrêté, de revenir en arrière ou de sauter des chapitres si on le souhaite. La plupart des cours donnent lieu à des quiz et des évaluations, et un certificat (sans valeur diplômante) est proposé une fois le cours fini.



Comment en bénéficier ?

Pour se créer son profil personnalisé et bénéficier de ce tout nouveau service 2.0, il suffit de se connecter à son espace personnel sur le portail du réseau :

ccsa.reseaubibli.fr

puis de suivre les indications dans « Mon compte ». Vos identifiants vous ont été communiqués lors de votre inscription. Si vous les avez oubliés, ou pour toute question pratique, rapprochez-vous de votre médiathèque. Si vous n'êtes pas adhérents à Médi@'pass, nous vous rappelons que l'inscription est gratuite pour tout habitant de la CCSA et de Momignies. Alors, qu'attendez-vous ?



Des domaines variés

Il y a des cours pour tous les goûts, tous les âges, dans tous les domaines, de la bureautique à la peinture en passant par le code de la route. Des « parcours » thématiques regroupent plusieurs cours pour vous permettre de balayer un domaine en profondeur : initiation à l'information, apprendre à apprendre...

JEUNESSE

Donnez à vos enfants toutes les chances de réussir avec du soutien scolaire en ligne du CE1 au Bac, du Code de la route, des langues, des loisirs...

LOISIRS

Initiez-vous à la Photo, à la Gastronomie, aux Loisirs créatifs, à la Musique, au Dessin...

BIEN-ÊTRE

Mettez-vous au Sport, Yoga, Sophrologie, Fitness, Danse, Développement personnel, Environnement, Zéro Déchet...

PRO

Maîtrisez des logiciels comme Excel, Powerpoint, Photoshop, Illustrator... Apprenez à parler en public, animer des réunions, gérer votre temps...

LANGUES

Apprenez plus de 40 langues : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Japonais, Arabe... (tous niveaux) mais aussi la Langue des Signes...



Une année 2020 chamboulée

Comme bien d'autres secteurs, la filière culturelle a été lourdement impactée par la crise sanitaire : dès le mois de mars, les médiathèques ont dû fermer leurs portes, et n'ont pu rouvrir que deux mois plus tard, avant de fermer à nouveau début octobre.

Une action plébiscitée « **bébés lecteurs** »

Malgré ces reports en cascade, plusieurs actions ont pu être menées à bien, parmi lesquelles de **nombreuses séances « Bébés lecteurs »**. Destinées aux 0-3 ans, à leurs parents, grands-parents, nounous... et aux professionnels de la petite-enfance et de la littérature jeunesse, ce pilier du réseau Médi@'pass a pour objectif de familiariser dès le plus jeune âge les enfants à la lecture et à l'objet livre. Ainsi, en plus des communes de **Wignehies et Momignies, la médiathèque Antoon Krings de Fourmies et le 36**, à Anor, proposent dorénavant une séance par mois (lorsque les conditions sanitaires le permettent), et celles-ci rencontrent un public mobile et de plus en plus nombreux. Afin d'offrir des animations de qualité, Médi@'pass a organisé cette année deux formations, à Wignehies et Anor : l'une intitulée « **Comptines signées, communication gestuelle pour le tout-petit** », assurée par **Nathalie Dumortier, naturopathe** ; et l'autre « **L'album en mouvement** », proposé par la **Compagnie « L'échappée belle »**. Des domaines différents, mais à chaque fois de beaux moments de partage, et des compétences renforcées. Enfin, le réseau a également travaillé avec **Amandine Zukowski**, alias « Les racontines d'Amandine », en passant commande de plusieurs « tapis-lecture » et « tabliers à histoire » thématiques, afin de dynamiser davantage encore ces animations.



Les **prêts de livres** ont continué

Très vite, de **nouveaux services, à distance**, ont vu le jour, s'appuyant sur le portail commun que vous êtes nombreux à fréquenter chaque jour. Hormis les cours en ligne et les référencement de contenus culturels gratuits (voir article précédent), plusieurs des médiathèques du réseau ont garanti une continuité du système de prêt et d'emprunt des documents pour leurs adhérents : **via un système de portage à domicile** comme ce fut le cas à Anor dès la fin mars, ou via le « **click and collect** », ou « **livres à la commande** », à Fourmies ou Wignehies. Le principe est simple : il suffit d'entrer en contact avec sa médiathèque, **par téléphone, mail ou facebook**, et de donner une liste d'ouvrages (tous visibles via le catalogue en ligne, sur **ccsa.reseaubibli.fr**). La commande est préparée, et un rendez-vous est ensuite donné par les bibliothécaires pour la retirer. Très apprécié, ce système a repris du service dès Novembre, sous l'intitulé « **J'appelle, j'emprunte** ». Tous les renseignements utiles sont sur le portail du réseau.

Une **programmation** tronquée

La programmation culturelle habituellement très riche proposée par **le réseau Médi@'pass** s'est vue tronquée par la crise sanitaire : en mars, la mise en place du confinement est intervenue au beau milieu de la **Quinzaine du Conte**, à destination des scolaires et du tout public. Stoppée dans son élan, cette édition anniversaire accueillait des conteurs déjà venus par le passé, et les séances tous publics, à Anor à Fourmies, avaient enchanté petits et grands. Privée de sa résidence de création, **Sophie Verdier** a finalement posé ses valises sur notre territoire fin octobre... mais sa résidence a été à nouveau interrompue par un second confinement. Dans la mesure du possible, et afin de soutenir les artistes et les compagnies durement touchées par cette crise sanitaire qui a vu les spectacles s'annuler les uns après les autres, **Médi@'pass a souhaité reporter et adapter les animations**, plutôt que les annuler purement et simplement. Ainsi, plusieurs des artistes ayant participé au CLÉA ont à nouveau **collaboré avec le réseau**, et nous vous proposerons prochainement de jolis goodies... **Restez à l'affût sur les réseaux sociaux pour en savoir plus !**





Ouverture du 36

Dans la langue française, le 36 est associé à de nombreuses expressions : l'été 36 et ses congés payés, le 36 quai des orfèvres et ses polars, des rendez-vous tous les 36 du mois, voir 36 chandelles... et dorénavant, le 36 d'Anor. Une médiathèque, mais pas que...

Un lieu multi-services

Après la médiathèque « **Point-Virgule** » couplée au café-épicerie « **La Vie Sauvage** » en 2018 à Eppe-Sauvage, le **réseau médi@pass** accueille en 2020 un petit nouveau. Ou plutôt, un ancien qui s'est offert une impressionnante cure de jouvence. En effet, **le 36 a ouvert ses portes à Anor le 1^{er} octobre dernier**. Situé au 36 rue Pasteur, dans les locaux de l'ancienne école, qui fut ensuite bibliothèque, ce **lieu multi-services se décline sur 3 étages et 6 fonctions** : médiathèque évidemment, mais aussi espace de coworking, ludothèque, périscolaire, salles associatives et permanences sociales.

Un « troisième lieu »

Ouvert **plus de 30 heures par semaine**, ce « troisième lieu », dans la lignée d'un modèle scandinave d'accueil, de proximité et d'échanges, offre plus de **5 000 documents, livres, DVD et CD, à emprunter** en toute autonomie grâce aux automates de prêt RFID. Les nombreux espaces de convivialités et places assises offrent **calme et confort**, pour profiter en toute quiétude de **la presse ou de la rentrée littéraire**. La ludothèque permet **d'emprunter gratuitement** ou de jouer sur place : **plus de 80 jeux de société**, en solo ou à plusieurs, pour petits et grands. La journée « Portes ouvertes » du 3 octobre a permis aux habitants de visiter le lieu, guidés par l'équipe : **Emilie Bienvenu, David Houdelet, Samuel Saïdi et Sophie Warocquier**. L'ensemble des animations proposées est consultable sur le portail du réseau : ateliers d'inclusion numérique, séances bébés lecteurs, soirées jeux de société, initiation au théâtre d'ombres ou formations proposées par médi@pass. N'hésitez pas à venir y faire un tour dès que les conditions sanitaires le permettront, munis de votre carte médi@pass !



Un CLÉA confiné, mais un CLÉA qu'on finit !

L'annonce du confinement a également coupé le bel élan populaire initié par le **CLÉA** : vous aviez sans doute entendu parler de la **Contrebande**, lancée par **Aymeric Gaulay**, ou du **bar à couture éphémère** créé par **Béatrice Meunier-Déry** à la médiathèque Antoon Krings. Plus de 2 000 personnes avaient rencontré nos deux artistes en résidence, de janvier à mars, dont 70% de scolaires, répartis sur 17 établissements. Suite aux annonces présidentielles de mars, **Aurélié Sarrazyn, médiatrice culturelle**, a gardé le contact avec Aymeric et Béatrice, et l'objectif était clair : **reprendre ces rencontres joyeuses et décomplexées d'art et de culture**, dès que la situation le permettrait. Certains groupes ont même continué à œuvrer durant le confinement : les manufactures textiles de la **Contrebande** fabriquant des masques pour lutter contre la pandémie. Nos artistes ont repris le chemin du Sud-Avesnois avec la rentrée scolaire, et **plusieurs projets ont pu être menés à bien** : une quarantaine environ, dont plusieurs constructions collectives réunissant plusieurs structures. L'engouement avait repris de plus belle, et artistes, publics et partenaires avaient en tête la date du 14 novembre pour fêter la clôture de cette résidence un peu particulière, lors de la **Nuit des Musées au Musée du Textile et de la Vie Sociale**. Hélas, la soirée fut annulée suite aux événements que nous connaissons. Qu'à cela ne tienne, même si la grande exposition rétrospective prévue pour clore ce **CLEA 2020** n'a pu accueillir son public, **une vidéo a été réalisée par Artefact Productions** : vous pouvez ainsi découvrir cette grande exposition sous forme de **visite virtuelle, une belle façon d'immortaliser et de vous partager les créations et gestes artistiques réalisés tout au long de ce CLEA 2020**. Car un CLEA (même) confiné, c'est un CLEA qu'on finit !

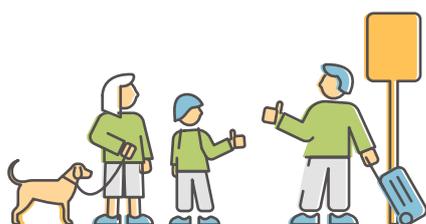
En attendant la prochaine saison du CLEA en Sud Avesnois, nous vous invitons à découvrir cette belle rétrospective et à la partager, retrouvez les liens vers la vidéo et les diaporamas sur le portail Médi@pass :

ccsa.reseaubibli.fr



Face au confinement, l'Office de Tourisme s'est réinventé

Au cours du premier semestre 2020, l'équipe de l'Office de tourisme du Sud-Avesnois a dû faire face à la crise sanitaire et économique. Les actions initialement prévues ont laissé place à des actions prioritaires en faveur notamment des prestataires touristiques du Sud-Avesnois. La stratégie a porté ses fruits car le bilan de fréquentation touristique est très positif d'un point de vue quantitatif. Les actions proposées par l'OT ont pris plusieurs formes.



L'accompagnement sur la professionnalisation des acteurs du tourisme

Lors du premier confinement, l'Office de tourisme s'est mobilisé courant avril pour **interroger les différents prestataires touristiques** (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...) sur leurs besoins « techniques » (visibilité sur le web, référencement, promotion...).

Finalement, 157 répondants à l'échelle de la destination Avesnois ont manifesté des besoins. Les OT de l'Avesnois ont donc mobilisé leurs compétences en interne pour créer et mettre en place **une série de 9 ateliers de formation** (3 thématiques) **proposés en visio-conférences**, entre le 12 et le 28 mai.

1. « **Réenchanter mon offre commerciale** » (améliorer la mise en valeur de son offre)
2. « **Facebook c'est quoi ?** » (être plus efficace et performant sur les réseaux sociaux)
3. « **Développer ma visibilité sur le web** »

Le bilan est positif avec 64 participants ravis d'être accompagnés durant cette période compliquée.



La création de nouveaux outils de promotion du territoire

Avec l'objectif de **contribuer au développement touristique et économique du territoire**, l'équipe de l'Office de tourisme et ses partenaires ont édité le deuxième numéro du magazine « **Avesnois, la vraie Parenthèse** ».

Coconstruit en comité de rédaction pendant la période de confinement, cette édition 2020 (20.000 exemplaires) a été distribuée à l'ensemble des prestataires touristiques courant juin pour permettre à leur clientèle de découvrir et consommer l'Avesnois à travers une déclinaison de « parenthèses » (gourmande, nature, historique ou aventure).

En complément du magazine, une nouvelle carte touristique de poche a été créée et 300 présentoirs ont été fournis gratuitement aux prestataires. Ces nouveaux outils au service des acteurs touristiques permettent ainsi de renforcer l'attractivité de la destination.





Les Animations estivales 2020

La période post-confinement fut une vraie bouffée d'oxygène pour bon nombre d'entre nous ! C'est pourquoi les activités et animations diverses organisées par l'Office de tourisme ont rencontré un franc succès.

Par exemple, les « Lundis Secrets » du Sud-Avesnois ont généré un taux de remplissage de 104 % ! L'objectif a été, chaque lundi des mois de juillet et août, de permettre aux participants de vivre une véritable « expérience » : découverte de lieux atypiques, rencontres, échanges avec des « personnages » passionnés par leur métier ou par leur région...

Pour marquer le premier rendez-vous de cette nouvelle saison, une « soirée blanche » au château de Trélon fut notamment organisée, où 380 participants avaient pris place au coucher du soleil sur les îlots de ballots de paille dans les jardins du château. Une vraie réussite...

D'autres sorties tout aussi originales ont connu un vif succès : dans la peau d'un régisseur des œuvres au Musverre, un atelier poterie avec Virginie Hot, une rando family et initiation au soin des ânes à Féron, la découverte de la ferme Angus de Trélon, une après-midi « sur les traces des verreries fourmisiennes » pour ne citer qu'elles.

Une enquête clientèle et un bilan de la fréquentation touristique 2020

Le travail « d'observation de la clientèle touristique », engagé de juillet à septembre via un questionnaire, est une action importante de l'OT Sud-Avesnois permettant d'adapter les actions Marketing qui en découlent.

En 2020, 373 questionnaires analysés laissent apparaître des tendances fortes qui se confirment d'années en années et des nouveautés liées à la crise sanitaire. Voici un récapitulatif du client « Made in Avesnois » :



L'accueil Hors les murs



Pour toucher directement la clientèle touristique à son arrivée dans l'Avesnois, l'Office de Tourisme du Sud-Avesnois a été présent tous les samedis de juillet et août à l'accueil des cottages de la station touristique du ValJoly.

L'idée est de privilégier la rencontre personnalisée avec le visiteur pour lui donner envie de découvrir et de consommer l'ensemble du territoire.

A la remise de leur clé de cottage, les touristes se voient remettre un magazine « Avesnois, la vraie Parenthèse » accompagné d'une carte touristique de poche.

Par leur présence sur le site, les équipes apportent le petit plus, la visite insolite, le plus beau point de vue pour des photos, la rencontre avec

l'artiste ou l'artisan qu'il ne faut absolument pas manquer. Un vrai plus pour le développement des activités touristiques locales.



Le succès de la dernière vidéo de promotion de l'Avesnois (70 000 vues)

Dans le cadre du **plan de relance de l'activité touristique** mis en place par la région Hauts de France, les OT de l'Avesnois ont été sollicités pour contribuer à la création d'une vidéo promotionnelle de la Destination Avesnois, mettant en valeur les **atouts et richesses de la Destination** à travers une **déclinaison de parenthèses**.



A sa sortie, la vidéo a d'ailleurs rencontré un immense succès grâce aux ambassadeurs du territoire puisque **plus de 70 000 vues ont été comptabilisées** notamment sur les réseaux sociaux.

Vidéo disponible sur [Facebook](#) Office de tourisme du Sud-Avesnois - rubrique vidéo.
[YouTube](#) « Avesnois, la vraie parenthèse » A vous de la découvrir et de la partager !





Le **PIG Habiter mieux**, qu'est-ce que c'est ?

UN APPEL À PROJETS pour un **habitat rural adapté** et de **qualité**

Constatant une forte baisse de la construction de logements en secteur rural, et afin de « redonner du sens et de la valeur au fait d'habiter dans ces territoires », le service Habitat/ Logement du Département du Nord lance un nouvel appel à projet pour l'habitat rural. Adressé aux porteurs de projets privés situés dans des communes peu denses, cet appel à projet concerne la création de logements en centre-bourg par la transformation de tout ou partie d'anciens bâtiments à usage professionnel ou d'habitation présentant un intérêt patrimonial certain (dépendances agricoles, anciens ateliers, anciens bâtiments d'activité artisanale ou industrielle, logements inoccupés, vacants etc.). Le Département apportera une aide à l'investissement aux propriétaires dont le dossier est retenu : l'appel à projets est ouvert depuis le 7 décembre 2020, dépôt de candidatures jusqu'au 7 décembre 2021. Les projets devront s'inscrire dans une dynamique de revitalisation du secteur rural assurant l'articulation : mobilité - services de proximité - emploi.

L'appel à projets et les conditions complètes d'éligibilité sont disponibles sur le site du Département du Nord.

Olivier.marliere@lenord.fr
ou sur www.lenord.fr



En une de notre édition de cette fin d'année, la question du « mieux-habiter » est une problématique pour de nombreux habitants du territoire, et l'existence des différents dispositifs d'aide n'est pas toujours connue. Focus sur le **PIG Habiter Mieux**.

En 2019 a été signé pour une durée de 4 ans un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à l'amélioration des conditions d'habitat sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (sur trois intercommunalités : CCSA ; 3CA ; CCPM). Pour lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes, le « **PIG Habiter Mieux** » regroupe deux aides : l'**aide de l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat) et la **prime Habiter Mieux**.

L'objectif est donc de rendre accessible à tous les ménages les travaux de rénovation thermique permettant un gain énergétique de 25%. Cet objectif affiché de 25% est le tout premier critère pour bénéficier de l'aide.

Comment ça fonctionne ?

1. Je fais réaliser une évaluation énergétique à partir des éléments de cotation du logement. Pour ce faire je prends contact avec Mme Debieve, référente du PIG Habiter Mieux.
2. En fonction des préconisations de travaux, je contacte les entreprises RGE labélisées pour intervenir sur les différents éléments, et celles-ci m'établissent des devis.
3. Je présente les devis à la référente pour évaluer l'éligibilité du dossier, et voir de quelles aides je peux bénéficier.
4. Quand le dossier est jugé éligible, puis les travaux réalisés, je fais contrôler la bonne exécution du projet à Mme Debieve.
5. Si tout est conforme, mon dossier est instruit et je perçois la subvention.

Comment savoir si je suis éligible ?

Pour être éligible, vous devez remplir tous les critères suivants

- > Je suis propriétaire occupant, bailleur ou syndicat de copropriétaire.
- > Je suis considéré comme foyer modeste ou très modeste.
- > Je n'ai pas obtenu de subventions de l'ANAH depuis 5 ans dans la limite du plafond de 20 000 € HT.
- > Je n'ai pas bénéficié d'un prêt à taux zéro depuis 5 ans.
- > Mon logement a plus de 15 ans.

Quels sont les travaux éligibles ?

- Chauffage
- Isolation murs plafonds planchers
- Ventilation
- Menuiseries

A quoi puis-je prétendre ?

CATÉGORIE «RESSOURCES TRÈS MODESTES»

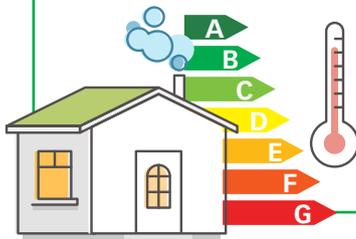
- **50 % du montant total des travaux HT.** L'aide Habiter Mieux sérénité est de 10 000 € maximum.
- **+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT**, dans la limite de 2 000 €.

CATÉGORIE «RESSOURCES MODESTES»

- **35 % du montant total des travaux HT.** L'aide Habiter Mieux sérénité est de 7 000 € maximum.
- **+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT**, dans la limite de 1 600 €.

CAS CONCRET

Je suis propriétaire très modeste, seul, retraité et âgé de plus de 70 ans. Mon logement est classé G avant les travaux. Après étude, mon logement peut prétendre à l'étiquette énergétique E.



MON PROJET

Remplacer ma chaudière par une chaudière gaz condensation avec production ECS

Coût total : 5 893 € HT

Avec l'accompagnement, je peux obtenir :

Aide ANAH 50% = 2 946 €

Aide Habiter Mieux 10% = 589 €

Aide NEHS = 2 400 €

Mon projet m'a coûté : 282.11€



UNE QUESTION, UN CONTACT ?
Nathalie DEBIEVE
CALPACT de l'Avesnois
03 27 69 70 13
debieven@groupe-sai.fr

Aides financières

pour diminuer ma consommation d'énergie à quoi puis-je prétendre ?

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dispose d'un panel de crédits d'impôt pour vous permettre de rénover votre habitat et réduire l'impact énergétique de votre maison. Pour garantir la pérennité de vos économies d'énergie, tous les travaux doivent être réalisés par une entreprise labélisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Quelle prime pour quel projet ?

► Ma PrimeRénov'

Cette aide est ouverte à tous les propriétaires occupants ou bailleurs et à toutes les copropriétés. Ma PrimeRénov' intervient sur 4 axes : l'isolation, le chauffage, la ventilation, le diagnostic et audit énergétique. Le montant de la prime est forfaitaire et est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Ma PrimeRénov' est adaptée aux foyers ayant un projet précis et non un ensemble de projets. Ce dispositif n'est pas cumulable avec le « PIG Habiter Mieux », qui est quant à lui orienté pour les multiples projets.

Pour plus d'infos : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique

► Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS)

Dispensée par le Département du Nord, cette aide est accessible aux propriétaires, locataires et bailleurs du parc privé à faibles revenus dont les ressources mensuelles n'excèdent pas 2 fois le RSA. Peuvent être financés les travaux :

- De réfection (vitres, menuiseries, ...)
- D'entretien (stores et volets, canalisations eau et gaz, chaudières et robinetterie, ramonage, ...)
- De réparation (évier et appareils sanitaires, VMC, ...)

Le NEHS est cumulable avec d'autres aides comme le « PIG Habiter mieux » et peut donc être intéressant pour les bouquets de projets.

Pour plus d'infos : www.anil.org/aides-locales-travaux/

► La Prime Coup de pouce économies d'énergie

Tous les ménages peuvent en bénéficier, sans conditions de ressources. Les montants de prime sont calculés en fonction du niveau de ressources du foyer, ce qui permet d'adopter une aide plus importante aux ménages les plus modestes.

Deux orientations pour ce crédit d'impôt :

- La prime Coup de pouce chauffage > remplacement des chaudières au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation par un équipement utilisant des énergies renouvelables.
- La prime Coup de pouce isolation > isolation des combles, des toitures et des planchers bas.

Pour en bénéficier, rapprochez-vous d'un organisme signataire de la charte d'engagement liée à la prime souhaitée : il s'agira principalement des vendeurs d'énergie.

Pour plus d'infos : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-economies-energie

► L'Eco prêt à taux zero (éco-PTZ)

Prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, l'éco-prêt à taux zéro est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer des travaux d'économie d'énergie de son logement.

Les travaux éligibles vont de l'isolation performante de la toiture et des murs donnant vers l'extérieur, à l'installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.

L'Eco-PTZ est également cumulable avec les autres aides de l'Anah et des fournisseurs d'énergie.

Pour plus d'infos :

www.economie.gouv.fr/particuliers/eco-pre-t-a-taux-zero-ptz-renovation-performance-energetique

Comment trouver une entreprise RGE ?

Rendez-vous sur le site de l'ADEME : <https://data.ademe.fr/reuses/professionnels-rge>
Toutes les données sont actualisées et vérifiées.

Comment s'assurer que l'entreprise contactée pour des travaux est RGE ?

Rendez-vous sur le site de l'ADEME : <https://data.ademe.fr/reuses/professionnels-rge>

Sur cet annuaire, vous pourrez vérifier que l'entreprise contactée a bien une labélisation RGE, et que son label correspond bien au type de travaux à réaliser.

Il existe plusieurs labélisations RGE, autant que de champs d'intervention pour votre maison. Vérifiez bien sur le site de l'ADEME que l'entreprise a le bon label. Si ce n'est pas le cas, faites réaliser les travaux par une autre entreprise, ou vous ne pourrez bénéficier d'aucune aide.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/renovation-energetique-arnaques>

Exemples

Ma primerénov'

Nous sommes un couple sans enfant.
Nos revenus annuels sont de 21 700€.
Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle.

NOTRE PROJET

Isoler les murs par l'intérieur

Coût total : 10 100 €

Montant de l'aide : 8 700 €

NEHS

Je suis célibataire sans enfant.
Mes revenus annuels sont de 13 330€.
Je suis propriétaire occupant d'une maison individuelle à rénover.

MON PROJET

Installer un moyen de chauffage, isoler les murs par l'intérieur, reprendre le réseau électrique et d'assainissement, installer une ventilation mécanique, changer les menuiseries simple vitrage.

Coût total : 50 000 €

Montant de l'aide : 8 000 €

Et je pourrai bénéficier sur mon projet de l'aide ANAH 70%, de la Prime Habiter mieux bonifiée 20% et de l'aide AREL.

La Prime COUP DE POUCE ECONOMIES D'ÉNERGIE

Nous sommes un couple avec 2 enfants.
Nos revenus annuels sont de 33 600€.
Nous sommes propriétaires occupants d'une maison de plus de 15 ans.

NOTRE PROJET

Installer une chaudière à gaz haute performante

Coût total : 4 800 €

Montant de l'aide : 1 200 €

ECO-PTZ

Je suis célibataire avec 1 enfant à charge.
Mes revenus annuels sont de 26 000€.
Je suis propriétaire occupant.

MON PROJET

Installer un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.

Je suis éligible à l'éco prêt à taux zéro, Je n'aurai donc pas d'intérêt à payer sur mon investissement.



Les ripeurs en première ligne

Durant la période de confinement, certaines professions, indispensables et ne pouvant télétravailler, ont continué d'exercer jour après jour, sur le terrain. On pense bien sûr aux médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé, mais éboueurs et ripeurs furent aussi en « première ligne », assurant la collecte des déchets aux horaires habituels.

Les habitants de la **communauté de communes Sud-Avesnois** ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ont tenu à remercier, chacun à sa manière, ces « héros du quotidien », profession de l'ombre entrée dans la lumière pendant cette étrange période que fut le confinement. Dans les locaux du service « environnement », les murs des vestiaires témoignent de ces marques de gratitude, d'encouragements et de remerciements, sous forme de lettres ou de dessins d'enfants : super-héros, camions et mots de toutes les couleurs, de quoi donner du baume au cœur à toute l'équipe, qui a assuré un service continu, sans aucun absent. Pour renforcer cette cohésion, les élus ont offert chaque jeudi le petit-déjeuner. Un temps d'échange et de dialogue apprécié par les agents, qui ont également bénéficié d'une prime, votée en conseil intercommunal.



La **propreté** et la **sécurité**, l'affaire de tous

Bien qu'ils ne soient pas en contact direct avec la population, les ripeurs collectent chaque semaine d'importantes quantités de déchets, et cette mission peut s'avérer d'autant plus dangereuse que les mouchoirs et les masques, possiblement infectés, ne sont pas toujours glissés dans un sac poubelle fermé. Rappelons donc que le gouvernement préconise qu'une fois portés, les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Les ripeurs ont assuré un service continu, à nous d'assurer, par des gestes simples, leur sécurité, et celle de toute la population. Soyons tous responsables.



Les **news** des services techniques

Réflexion autour de la collecte de verre

La CCSA souhaite harmoniser tous les services, notamment concernant la collecte du verre. Une décision doit être prise en ce sens, pour généraliser la collecte en porte à porte ou au contraire l'apport volontaire en benne.

Encombrants les nouvelles règles

Dans une optique d'harmonisation des services, la collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous sur les communes de Féron, Fourmies, Wignehies et Anor sera remplacée à partir de janvier 2021 par un ramassage annuel à date fixe.

Deux nouveaux camions-poubelles

La CCSA a fait l'acquisition de deux camions-poubelles pour remplacer ceux de 2010, dont le coût de maintenance augmentait de façon conséquente. Le choix a été fait de s'orienter vers des véhicules d'occasion récents, pour un coût global de 250 000 €. La livraison a été effectuée courant novembre.



Des actions de sensibilisation autour du tri

Pascal Bailly a effectué des actions de sensibilisation au tri sélectif en milieu scolaire, et auprès d'associations ou de collectivités. Formé par le centre de gestion 59, Pascal utilise la valise « roule ta boule », mallette pédagogique à destination des 3 à 14 ans et adaptée à chaque niveau. L'objectif est d'apprendre à se sentir responsable pour mieux gérer sa consommation et ses déchets, via une approche sensorielle, ludique et scientifique. Ces actions de médiation pourraient reprendre sous une autre forme après le confinement.

Les Services Techniques impliqués dans la lutte anti-covid

La CCSA a mis à disposition un chapiteau à côté du laboratoire d'analyses Synlab-Biofrance pour installer un « drive » afin d'effectuer les tests COVID-19.





Le Projet Objectif Blue Stone touche à sa fin

Visant à promouvoir la filière pierre bleue locale, le projet Objectif Blue Stone se clôture, après quatre années à accompagner, former et innover. Retour en chiffres et en images.



S'achevant le 31 décembre 2020, Objectif Blue Stone était l'un des projets du programme européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, et regroupait cinq partenaires, à savoir la Communauté de Communes Sud-Avesnois et Réussir en Sambre-Avesnois côté français, et l'Agence Wallonne du Patrimoine, Hainaut Développement et la ville de Soignies côté belge.

Ce dispositif avait pour vocation de **redynamiser la filière « pierre bleue »**, selon trois axes principaux :

- **L'accompagnement des différents acteurs** : les entreprises dans leurs projets de développement ou de montée en compétences, les maîtres d'œuvres ou d'ouvrage dans les marchés publics, via l'inclusion d'une « clause pierre bleue » par exemple.
- **L'innovation et la promotion du matériau** et des nombreux métiers qui l'utilisent, de l'architecte au tailleur de pierre en passant par le carrier.
- **La formation à différents niveaux** : les professionnels confirmés dans des techniques innovantes, les jeunes entrepreneurs dans la tradition et les apports possibles du numériques, mais aussi les demandeurs d'emploi pour leur ouvrir un nouveau champ des possibles.

Pilote de l'axe « Accompagner », la Communauté de Communes a suivi au quotidien les entreprises de la pierre bleue, tant dans leur projet de développement que dans l'évolution de leur stratégie commerciale. Au total, ce sont 103 entreprises qui ont été aidées dans le département du Nord et de la Province de Hainaut, à travers 71 actions d'accompagnement, allant de l'événement dit « de réseautage » entre entreprises, ou entre les entreprises et les pouvoirs publics, aux ateliers de coaching en marketing, digital ou traditionnel. Ces actions ont permis une montée en compétences de l'ensemble du secteur, grâce à des actions adaptées aux besoins des entreprises dans leur diversité.

Dans l'optique de promotion de la pierre bleue, de son utilisation et des métiers qui s'en emparent, Objectif Blue Stone a également mis en place en 2019, avec un ensemble de partenaires culturels allant du Musée du Marbre de Rance aux médiathèques du réseau transfrontalier Médi@'pass, les Semaines Culturelles de la Pierre Bleue : expositions, conférences, balades contées en carrières, qui ont touché près de 1200 visiteurs.

La CCSA est également intervenue sur le troisième volet, en proposant notamment une formation à Wignehies, autour de la restauration de l'escalier de l'église Saint-Étienne.



Le mur de l'emploi

Dans sa démarche d'accompagnement, OBS a créé le mur de l'emploi, un dispositif visant à faciliter la mise en relation directe entre entreprises et demandeurs d'emploi.

Aujourd'hui, le marché de l'emploi s'organise difficilement dans la filière, et connaît un réel déséquilibre. En effet, nous dénombrons peu de demandeurs d'emploi formés dans la taille de pierre, et une certaine défiance de ceux-ci envers les services publics de l'emploi, en France comme en Belgique, qui se traduit aussi par un faible démarchage vers les acteurs de la formation. Ne trouvant pas de tailleurs de pierre en recherche d'emploi, les entrepreneurs du secteur sont donc bien souvent obligés de recruter des maçons, qu'ils doivent ensuite former en interne.

C'est pourquoi **Objectif Blue Stone** a créé le **mur de l'emploi**, afin de réinventer et d'optimiser l'organisation du marché du travail dans la filière, en donnant tous les outils possibles aux différents acteurs. Ce mur de l'emploi va permettre aux offreurs et aux demandeurs de se rencontrer directement, sans aucun intermédiaire ni rétention d'information. Cette mise en contact direct sur un site connu et visible devrait permettre de fluidifier les échanges et de réorganiser efficacement le marché de l'emploi en permettant à chacun d'identifier et d'être identifié rapidement par de potentiels partenaires.



Concours de design

OBS : « Jouer en ville ?
Un jeu d'enfant ! »

OBS a également organisé un concours de design : les « **Blue Stone Design Awards** » portaient sur la réalisation d'un projet graphique de mobilier urbain en pierre bleue. Les participants devaient répondre au thème « **Jouer en ville ? Un jeu d'enfant !** », avec un projet scellé au sol et s'inscrivant dans un espace urbain, qui soit réalisable à partir d'un bloc d'un mètre cube, débité à mesure.

Les objectifs de ce concours sont multiples : soutien à l'émergence de nouvelles utilisations de la pierre bleue, promotion de la filière économique transfrontalière, réappropriation du matériau par les habitants et tremplin pour deux jeunes designers, puisque les « Blue Stone Design Awards » ont couronné un prix du jury et un prix du public.

C'est l'architecte paysagiste belge Étienne Cellier, qui a remporté le prix du jury avec « Hexa Pierre », qui sera installé à Soignies. Quant au prix du public, c'est une jeune designeuse française, Louise Guivarch, qui l'a décroché, avec « Sit & Play », un ensemble de deux éléments de mobiliers urbains en pierre bleue, comportant une assise, une jardinière et une table de jeu, permettant aux utilisateurs de jouer seul ou à plusieurs au solitaire, au morpion ou aux dames. Ce jeu urbain ne nécessite pas de pièces rapportées de la maison, il suffit de se servir de ce que l'on trouve autour de nous (cailloux, brindilles, feuilles...), permettant à chacun de s'approprier et de réinventer chaque jeu, dont le plateau est gravé dans la pierre.





La **Fibre** en Sud-Avesnois point sur la situation !



Malgré quelques perturbations, le déploiement de la fibre devrait s'achever comme convenu d'ici 2022. Suivant votre situation, il se peut que la création de votre prise ou votre raccordement soit soumis à certaines conditions.

Réseau XILAN internet par radio

Vous utilisez le réseau XILAN (internet par radio) : l'entretien du réseau ne sera plus assuré à partir d'Octobre 2021. Il est impératif de passer par une autre solution. Que faire ?

- 1- Testez votre éligibilité et passez à la fibre si possible
- 2- Si vous n'êtes pas éligible ou que votre raccordement pose problème, contactez le numéricien de la CCSA par mail m.grevin@cc-sudavesnois.fr ou par courrier à **Numéricien de la CCSA, 2 rue Raymond Chomel 59610 FOURMIES**

Rappel : la Communauté de Communes a repris la compétence liée au déploiement de l'infrastructure publique du réseau fibre. Elle a répondu à un appel à mutualisation porté par le Syndicat fibre 59/62 qui a choisi pour prestataire l'entreprise Axione (installateur du réseau fibre). Cap Fibre, filiale d'Axione, gère les validations et problèmes d'éligibilité.

Que signifie « être éligible » ?

Cela signifie que votre habitation peut être raccordée à la fibre en contactant un fournisseur d'accès internet (FAI). Exemple : Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free ou de petits opérateurs comme Nordnet, K-net, Coriolis, Vidéo Futur...

Suis-je éligible ?

Pour savoir si vous êtes éligibles, rendez-vous sur le site www.capfibre.fr. Indiquez si vous êtes particulier ou professionnel puis cliquez le bouton « Cliquez ici et testez votre éligibilité sans plus attendre ». Après avoir renseigné votre adresse, la carte fera apparaître votre habitation qui peut :

- **Ne pas avoir de pastille :** le réseau reste à programmer. Les pastilles sont renseignées 3 à 6 mois avant une possible éligibilité.
- **Avoir une pastille GRISE :** vous avez une habitation potentiellement éloignée du réseau central. Vous devez appeler Cap Fibre pour demander l'installation du réseau à portée de votre habitation.
- **Avoir une pastille ROUGE :** le réseau qui doit prendre en charge votre habitation est en cours de construction. Si cette pastille reste en rouge plus de 3 mois, veuillez contacter Cap Fibre.
- **Avoir une pastille VERTE :** félicitations ! Vous êtes éligibles. Vous pouvez contacter de suite un FAI pour souscrire et achever votre raccordement.

En cliquant sur votre pastille, vous aurez des informations complémentaires comme les FAI susceptibles de vous proposer un abonnement fibre ou le **numéro vert de Cap Fibre (0 800 159 162)**. Une fois votre abonnement souscrit, votre FAI reste votre interlocuteur privilégié pour la résolution de problèmes liés à votre connexion internet fibrée. Si un problème persiste et n'est pas solutionné par votre FAI, vous pouvez contacter **Cap Fibre**.



>> **Je suis témoin d'une dégradation du réseau fibre** (armoires endommagées, câble distendu ou arraché...). **Que faire ?**
 Vous pouvez le déclarer depuis votre ordinateur ou smartphone grâce à un formulaire sur le site www.capfibre.fr. Vous y accédez en cliquant sur **MENU >> Liens utiles >> Déclarer un dommage sur le réseau**

La CCSA expérimente l'agriculture connectée !

Depuis Février 2020, la Communauté de Communes Sud-Avesnois s'est engagée dans un processus démonstrateur reposant sur les objets connectés pour le monde agricole.

Qu'est-ce que l'IoT et l'AgTech ?

Internet of Things (ou internet des objets) est défini par une interconnexion entre des objets connectés et internet. Concrètement, ce réseau peut être composé d'appareils et de capteurs communiquant entre eux et/ou avec un serveur, ce qui peut éviter des tâches parfois coûteuses ou répétitives qui se révèlent non rentables autrement.

L'AgTech est le domaine des nouvelles technologies adapté au monde agricole dont l'internet des objets est une composante majeure. A cheval entre la 3^e révolution industrielle (gestion raisonnée et partagée des ressources) et la 4^e (organisation de processus de production induits par des innovations liées à l'internet des objets), ce projet démontre l'intérêt pour les exploitants d'adopter des solutions numériques afin d'économiser temps et énergie et faciliter leur rentabilité.

Le projet démonstratif AgTech du Sud-Avesnois

Ce projet conjugue plusieurs aspects :

- **Accueil de stagiaires en AgTech** afin de contribuer à la professionnalisation de jeunes réorientés.
- **Identification des problématiques** des exploitants et proposition de réponses grâce aux nouvelles technologies.
- **Réalisation d'un projet** démonstratif par exploitation volontaire (les matériaux restent à la charge de l'exploitant).
- **Acculturation aux objets connectés** au travers de réunions d'information et participation aux nouvelles solutions.

Le Sud-Avesnois initie donc ainsi son living lab agricole.

Qu'est-ce qu'un living lab ?

C'est un processus et/ou un espace visant à faire des usagers les acteurs clés de l'innovation. Il peut être physique ou virtuel mais a toujours pour objectif l'expression de l'intelligence collective.

Le projet a été remarqué et rejoint par l'**ADARTH** (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut) et la **Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France**.



>> Si vous êtes un exploitant agricole du Sud-Avesnois et que vous souhaitez proposer votre exploitation pour y monter un projet, contactez >> **M. Mickaël GRÉVIN**
par mail m.grevin@cc-sudavesnois.fr



La prévention inscrite au sein des msp

Le Pôle de Santé Sud-Avesnois porte de nombreuses actions de prévention pour accompagner au mieux les patients de la Communauté de Communes. Voici une brève présentation de trois d'entre elles qui mobilisent de nombreux professionnels...

1- L'Éducation thérapeutique du patient



Des professionnels exerçant dans les trois maisons de santé (MSP) ont été formés pour vous aider à mieux gérer votre vie avec une maladie chronique, comme le diabète ou une maladie cardio-vasculaire.

Des ateliers sont régulièrement organisés : il s'agit d'une pratique complémentaire à un traitement prescrit par votre médecin dans une approche pluridisciplinaire (plusieurs professionnels de santé).

L'éducation thérapeutique est destinée à tous les malades chroniques quel que soit leur âge. Elle peut également dans certains cas associer les proches à un moment du programme, s'ils le souhaitent. Peu importe le stade et l'évolution de la maladie, un programme d'éducation thérapeutique peut s'envisager dès l'annonce du diagnostic ou à tout autre moment du traitement ou de l'évolution de la pathologie. Pour en bénéficier, mieux vaut en parler avec son médecin traitant. Selon vos besoins, il vous prescrira le suivi d'un programme d'éducation thérapeutique adapté.

Celui-ci se déroule en **3 grandes étapes** :

- un **bilan éducatif** est établi avec le patient afin de mieux le connaître, identifier ses besoins, définir les compétences à acquérir ou à mobiliser ;
- un **programme** lui est ensuite proposé par l'équipe pédagogique dans le cadre de séances collectives adaptées (d'une durée de 2 Heures) ;
- à la fin du programme, une **évaluation individuelle** permettra de faire le point sur sa compréhension, ses acquis et de transmettre un bilan à son médecin traitant.

2- Mission Retrouve Ton Cap



Le Pôle de Santé a été retenu par l'Assurance Maladie pour participer à l'Expérimentation « Mission Retrouve Ton Cap » ; une action à destination des patients de 3 à 8 ans à risque d'obésité ou de surpoids dont l'objectif est de permettre une prise en charge précoce, pluridisciplinaire, gratuite et adaptée aux besoins, grâce à la mise en place d'un forfait spécifique. Cette prise en charge pluridisciplinaire est gratuite et personnalisée.

La 1^{ère} année, l'enfant peut se voir prescrire, selon le besoin :

- **1 bilan diététique (systématique)**
- **1 bilan psychologique**
- **1 bilan d'activité physique**
- **6 consultations de suivi diététique et/ou psychologique (peuvent être prescrits d'emblée ou dans un second temps)**

Un renouvellement de prescription est possible pour la 2^e année avec 12 consultations de suivi (maximum et selon besoin) diététique et/ou psychologique.

3- L'aide à l'arrêt du tabac



Des professionnels de santé des MSP ont été formés pour vous accompagner dans l'arrêt du tabac et sont à votre écoute pour vous aider. **Les Maisons de santé se sont notamment engagées en novembre dans le défi du « Mois sans tabac »**, un défi collectif et national qui propose à tous les fumeurs d'arrêter pendant un mois, avec le soutien de

leurs proches. Parce que celles et ceux qui arrêtent pendant un mois ont 5 fois plus de chances d'arrêter définitivement.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, contactez un professionnel de santé qui définira avec vous la stratégie d'arrêt la mieux adaptée et vous accompagnera dans la démarche.

L'année 2020 a été marquée par l'évolution du Pôle de Santé en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : une nouvelle entité et une reconnaissance de la part des Institutions (Agence Régionale de Santé, Assurance Maladie, Union Régionale des Professions de Santé,...) pour améliorer la coordination entre tous les acteurs de la santé sur le territoire.

La prévention y occupe une place prioritaire avec l'amélioration de l'accès aux soins et l'organisation des parcours pluri-professionnels.

Parmi les actions à développer en Prévention : l'amélioration du dépistage organisé des cancers ainsi que l'amélioration de la couverture vaccinale...

